L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

[illegible] No. 73 RUE DE CHARTRES

NOUVELLE-ORLEANS.

MERCREDI MATIN, 13 DECEMBRE.

VAPEURS

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Vapeurs de la Malle de la Compagnie Générale Transatlantique entre New York et le Hâvre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No. 50 Rivière du Nord—

PEREIRE, capt. Daure, samedi, 16 décembre.
SAINT-LAURENT, capt. Lemarié, samedi, 30 déc.
WASHINGTON, capt. Rousseau, samedi, 13 janv.
VILLE-DE-PARIS, capt. Surmont, samedi, 27 jan.

PRIX DU PASSAGE EN OR (y compris le vin) POUR BREST OU LE HAVRE:

Première cabine, $125. | Seconde cabine, $75.

Billets d'excursion à prix réduits.

Ces steamers ne prennent pas de passagers d'entrepont.

Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen ou qui en reviennent en prenant les steamers de cette ligne évitent les risques inutiles de voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en s'épargnant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.

Pour fret ou passage, s'adresser à GEO. MACKENZIE, Agent, 58 Broadway, New-York, ou à L. GRAND & Cie, Agent, 6 nov—12 Gallier Court, Lettre H, N. O.

Compagnie de Vapeurs HAMBOURGEOISE-AMERICAINE.

Communication entre le Hâvre et la Nouvelle-Orléans par voie de Santander et la Havane.

Les magnifiques et nouveaux steamers de la Compagnie: GERMANIA, capitaine Hebich; SAXONIA, capitaine Winzen; VANDALIA, capitaine Franzen.

Partiront	de Hambourg	du Hâvre	Santander	N.-Orléans
Hammonia	4 Nov.	7 Nov.	10/11 Nov.	12 Déc
Vandalia	18 Nov.	21 Nov.	24/25 Nov.	27 Déc
Germania	16 Déc.	19 Déc.	22/23 Déc.	24 Jan.

Nous annonçons les prochaines dates de départ de ces steamers.

Prix du passage, payable en or:

	1ère Cabine	Entrepont
De la Nlle-Orléans à Santander, au Hâvre, à Southampton ou Hambourg	$150	$45
De Hambourg, du Hâvre, de Southampton, Santander à la Havane ou la Nlle Orléans	130	40

On peut obtenir des billets de passage de Hambourg, du Hâvre ou de Santander, etc., en s'adressant aux consignés.

C. B. RICHARD & BOAS, Agents Généraux pour le passage, 6 Barclay street, New-York.

WILLIAMS, RUPERTI & CO., Agents Généraux, No 130 rue de la Commune, Nouvelle-Orléans. 10 août—9m

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

Steamers entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, par la voie du Hâvre, Southampton et La Havane.

Les steamers du LLOYD de L'ALLEMAGNE DU NORD recommenceront leurs voyages réguliers comme suit

	De Brême.	De la N.-Orléans.
KOLN	16 Sept.	21 Octobre.
FRANKFURT	7 Oct.	12 Novembre.
NEW YORK	4 Nov.	9 Décembre.
KOLN	2 Déc.	13 Janvier.
FRANKFURT	30 Déc.	10 Février.

Ils toucheront au Hâvre et la Havane, en venant de Brême et, en s'en retournant à Brême, à la Havane et à Southampton pour débarquer et recevoir les passagers et le fret.

Les départs subséquents seront annoncés plus tard.

PRIX DU PASSAGE:

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Chambres ... $120 en or.
Entrepont ... 40 "

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, au Hâvre et à Brême:
Chambres ... $150 en or.
Entrepont ... 45 "

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres ... $50 en monnaie courante.
Entrepont ... 20 "

Les soussignés délivrent des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre pour la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de détails, s'adresser à ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents. 25 juillet—1an Au No 42 de la rue de l'Union.

Pour New-York

Ligne de Steamers des Marchands.

Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe:

SHERMAN ... Capt. Thos. Halsey.
GEN'L MEADE ... Capt. A. W. Sampson.
UNITED STATES ... Capt. E. Howes.
MISSISSIPPI ... Capt. W. P. Henry.
WESTERN METROPOLIS ... Capt. H. S. Quick.
EMILY B. SOUDER, Capt. B. F. Burdick

Partant de New-York, tous les samedis.

Le Steamer SHERMAN, Halsey, commandant,

Partira de son wharf, en face de la rue Jefferson, le SAMEDI 16 décembre, à 5 h. P. M.

Ces steamers ont d'excellents aménagements.

Chambres ... $50 00.
Entrepont ... 25 00.

On signe des billets de connaissement pour Liverpool, Glasgow, Hamburg et Brême.

Des billets de passage de 1re classe et d'entrepont, (through tickets), pour Liverpool et le continent, se reliant à la ligne de steamers de Guion, partant de New York tous les mercredis, sont à vendre au bureau.

Le steamer UNITED STATES suivra et partira le SAMEDI 23 décembre, à 5 h. P. M.

JOHN M. LUDWIGSEN, Rue de la Commune No. 102.

Pour New-York, directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE Des Steamers suivants:
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,
S. LOUIS.

Le steamer GEO. WASHINGTON, Commandant E. V. Gager.

[illegible] de son wharf, au pied de la rue Toulouse SAMEDI, 16 décembre, à 8 heures A. M.

Passage ... $30.

[illegible] prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON. Rue Carondelet, No. 41.

POUR PHILADELPHIE, via la Havane. Départ, SAMEDI, 16 décembre, à 8 heures du soir. Le beau steamer, de première classe, JUNIATA, capt. Hoxie. Pour fret ou passage, s'adresser à WM. CREEVY, Agent, Encoignure Carondelet et Gravier. Le steamer YAZOO capt. Catharine, suivra et [illegible] son jour régulier.

Bayou Sara

Paquebot de la Nlle-Orléans et de la Côte. Nlle-Orléans, la Côte, Donaldsonville, Plaquemines, Bayou Goula, Lobdells Store et Bayou Sara—Départ de la Nlle-Orléans pour Lobdell's Store, tous les [illegible] heures P. M.

Partira de la Nlle-Orléans pour Bayou Sara, tous les JEUDIS, à 5 heures P. M., à dater de jeudi, 19 [illegible]

Le bateau à vapeur W. S. PIKE, capitaine A. Dugas.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JOHN JANNEY, agent, No 150 rue de la Commune.

VINGT-DEUXIEME ETAT ANNUEL —DE LA—

Compagnie Crescent d'Assurance Mutuelle.

Nlle-Orléans, 19 mai 1871.

Les Directeurs, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie le 30 avril 1871:

Primes d'incendie, dans l'année ... $180,872 50
Primes de mer, dans l'année ... 70,195 62
Primes de rivières ... 222,613 98—[illegible]

Montant des primes, pour les réassurances et les primes remboursées ... [illegible]

Pertes payées et estimées comme à risques d'incendie ... $45,799 95
Sur risques de mer ... 19,195 00
Sur risques de rivières ... 72,639 45—[illegible]
Taxes payées et estimées ... 43,819 21
Rabais au lieu de scrip, timbres, dépenses, intérêt, compte, &c., recompte en moins, &c. ... [illegible]

Laissant un bénéfice net de ... [illegible]

L'ACTIF de la Compagnie est comme suit:

Billets à recevoir ... [illegible]
Prêts sur bonds et hypothèque ... [illegible]
Prêts sur actions, sur demande ... [illegible]
En caisse ... [illegible]
Propriétés foncières ... [illegible]
Bonds de la ville, actions de banques et autres ... [illegible]
Primes en voie de recouvrement ... [illegible]

La Compagnie possède les valeurs suivantes qui sont suspendues
Billets, actions et bonds ... [illegible]
Scrip forfait ... [illegible]
Intérêt de scrip, en moins ... [illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

PAROISSE D'ORLEANS, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 19 mai 1871.
W. V. EVANS, Deuxième Juge de Paix.

Les Directeurs ont résolu de payer un intérêt de six pour cent, comptant, sur tous les certificats (non encore payés) de scrip, et de payer, comptant, CINQUANTE POUR CENT de l'émission de [illegible], aux porteurs légaux, à partir du premier lundi de juin prochain.

Ils ont également déclaré un dividende—scrip de CINQUANTE POUR CENT sur le montant net des primes ayant droit de participer pour l'année expirée le 30 avril 1871—dividende pour lequel il sera émis des certificats à partir du premier lundi d'août prochain—libres de la taxe de gouvernement.

—DIRECTEURS—
THOS. A. ADAMS, Président.
SAML. B. NEWMAN, Vice-Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

C. T. Buddecke, J. J. Garrard, Saml. B. Newman, E. H. Summers, John Phelps, S. Newman, S. H. Kennedy, P. N. Strong, G. P. Foley, Victor Meyer, A. G. Ober, Jos. Bowling, A. Thomson.

GEO. MERZ, BRASSERIE DU VIEUX CANAL,

[illegible] et Villeré, Nlle-Orléans.

PAR suite de la demande toujours croissante de sa BIERE, et de son ALE, j'ai placé, pour [illegible] les familles, une boite d'ordres à l'entrée de la Bourse des Marchands, Passage de la Bourse, à côté des bureaux de MM. C. E. Girardey. Les ordres qu'on y déposera seront exécutés [illegible] des heures du jour. 3 juill—1a

TEXAS.

Lignes Morgan des Steamers de la Malle des E.-U.

LES steamers suivants, en fer et à basse pression, forment cette ligne:

Agnes, Alabama, Austin, Clinton, City of Norfolk, Harlan, I. C. Harris, W. G. Hewes, Hutchinson, Josephine, Matagorda, Morgan, St. Mary, Whitney.

POUR GALVESTON ET INDIANOLA, Le steamer CLINTON, Capitaine H. A. Trahn, Partira le JEUDI, 14 décembre, à 8 A. M. du pied de la rue St-Joseph.

Le fret est pris à des taux spéciaux.

Le fret pour Lavaca est débarqué au wharf d'Indianola.

Pour Brazos Santiago, Rockport, St-Mary, Fulton et Corpus Christi, via Mississippi River, Le steamer MORGAN, J. B. LOCKWOOD, Commandant, Partira du pied de la rue St-Joseph, MERCREDI, 13 décembre, à [illegible]

Le fret pour Corpus Christi et St-Mary est débarqué à Rockport.

Les frais d'allége à Brazos sont à la charge et aux risques des consignataires.

Il ne sera pas reçu de fret pour Brazos Santiago après Mercredi [illegible] P. M.

Pour Galveston, route intérieure, pour les passagers et la malle.

Par la voie du chemin de fer de la Louisiane et du Texas de Morgan

Pour les Passagers et la Malle seulement. LES PASSAGERS PRENNENT LE FERRY DU CHEMIN DE FER, au pied de la rue Ste. Anne, à 7 heures et demie du matin, et arrivent à 11 heures et demie du matin, à Brashear City, où ils prendront le steamer

JOSEPHINE, MARDIS et VENDREDIS.
WHITNEY, Les MERCREDIS et les SAMEDIS.
CITY OF NORFOLK, JEUDIS et DIMANCHES.

On peut acheter des billets et retenir des chambres jusqu'à 5 heures du soir, tous les jours, (excepté les dimanches) aux bureaux des agents, ou au débarcadère du ferry, le matin du jour du départ.

CHAS A. WHITNEY & CO., Agents, au coin des rues Magazine et Natchez, N. O.

Pour Mobile.

Steamers de la Malle des Etats-Unis. —Ligne Morgan—

MARY, FRANCES, LOUISA, LAURA, SARAH.

CHANGEMENT DE PRIX. Chambres, $5; Repas extra. Entrepont, $1 25.

Un des susdits steamers partira, tous les jours, à l'arrivée du convoi du chemin de fer Pontchartrain, de 4½ h. P. M.

On peut acheter des billets et retenir des chambres aux bureaux des consignés.

Connaissements pour la rivière Alabama et les points de l'intérieur de l'Alabama et de la Georgie. Tous les connaissements devront être signés avant 2 30 heures de l'après-midi pour les marchandises embarquées à 2 heures et 15 m. et le taux du fret au point de destination sera celui de la localité.

Toutes les marchandises devront porter la destination en plein.

La ligne Morgan n'est pas responsable des marchandises au delà de Mobile.

L'assurance de marchandises à Mobile et de Mobile, gratis.

Tout le fret de Mobile doit être payé sur livraison. CHAS. A. WHITNEY & CO., Agents, 1er juin— Coin Magazine et Natchez.

Arrangement d'Hiver.

Ligne de Mandeville et de la Nouvelle-Orléans. —Steamers de la Malle des Etats-Unis.

Pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Covington. —Le steamer de la malle des Etats-Unis,

CAMELIA, fin marcheur, à basse pression, capitaine Hanover, partira pour les susdits ports les LUNDIS et les JEUDIS, à l'arrivée du convoi de 10 heures du matin; le MARDI et le SAMEDI, à l'arrivée du convoi de 3 heures de l'après-midi.

Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'à Old Landing, sur la rivière Tchefuntee, pour Covington.

Retour: Il partira d'Old Landing le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin, et de Madisonville le LUNDI et le JEUDI matin.

Il ne sera positivement pas reçu de fret quelconque après le départ du convoi précédant celui à l'arrivée duquel le bateau doit partir.

Le service sera régulier à moins de mauvais temps ou de besoins [illegible]

COHEN M. SORIA, Aux Nos 18 et 20 de la rue de l'Union. 30sept—

Vicksburg.

Départ tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M. NATCHEZ, T. P. Leathers, capitaine, [illegible] Ayles, commis.

Pour Donaldsonville, Plaquemine, Baton Rouge, Port Hudson, Bayou Sara, Fort Adams, Natchez, Vicksburg et tous les atterrages intermédiaires.

A Vicksburg le NATCHEZ reliera avec les bateaux desservant les rivières Yazoo, Tallahatchie et Sunflower. Il fait aussi le service régulier de la malle.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY, 150 Commune. 30juin—6m

VICKSBURG. Le beau bateau à vapeur GOV. ALLEN, capitaine J. G. Benson; J. S. Lehmer, commis—partira de la Nouvelle-Orléans les LUNDIS, à 5 heures du soir, pour Vicksburg, Fort Adams, Bayou Sara, Baton Rouge, Port Hudson, Plaquemine, Donaldsonville et tous les débarcadères intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. JANNEY, No 150, rue Commune. 16 sept—3m

BATEAU DE NATCHEZ. Le bateau de la malle des Etats-Unis FRANK PARGOUD, capitaine A. C. Gordon,—C. Melson et S. Heno commis, partira de la Nlle-Orléans pour Natchez et tous les débarcadères intermédiaires, les LUNDIS et les VENDREDIS, à 5 heures P. M. Le confort des passagers et le débarquement du fret seront l'objet d'une attention spéciale. SINNOTT & ADAMS, GEO. D. HITE, Agents. 24 nov—1m

Bateau semi-hebdomadaire régulier, de Lobdell's Store, Baton Rouge et de la Côte.

Départ, tous les LUNDIS, à 5 heures P. M. et tous les VENDREDIS à 10 heures du matin, à dater de lundi, 10 juillet.—Pour Lobdell's Store, Baton Rouge et tous les ports intermédiaires de la Côte. Le beau bateau à vapeur BART ABLE, capt. V. B. Baranco; commis Allen Jumel, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à SINNOTT & ADAMS, No 11 du Commercial Place. 6 juil—6m

Bâton Rouge.

Paquebot de la Nouvelle-Orléans à la Côte, à Bâton-Rouge, et au Rail-Road de Grosse-Tête.

Partant tous les MERCREDIS à 5 heures P. M. et les DIMANCHES à 10 heures A. M.

A son retour à la N. O. il partira de Donaldsonville tous les Mardis et Vendredis matin, faisant le service de la côte le jour.

Le bateau ST. JOHN, capitaine W. R. Greathouse, commis J. P. McElroy.—Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANCON, 11, rue Conti.

Paquebot de Donaldsonville, trois fois par semaine—voyageant de jour, en allant ou en revenant.—Le beau bateau à vapeur, fin marcheur et à passagers HENRY TETE, capitaine Jos. Dalferes, commis M. H. Landry—Partira de la Nouvelle Orléans à midi, les lundis, mercredis et vendredis, et s'arrêtera à tous les débarcadères de la côte. A son retour, il partira de Donaldsonville les mardis, jeudis et dimanches, à 8 heures du matin.—Sa règle est de donner satisfaction à tout le monde. Pour fret ou passage, s'adresser à J. J. LANDRY, secrétaire, No 28, rue Conti. Un commis se tiendra constamment à la levée, en face de la rue Conti, pour recevoir le fret. 8nov—3m

Paquebot régulier de Bayou Lafourche. Départ de la Nouvelle-Orléans tous les MARDIS et VENDREDIS, à 5 heures du soir, —A dater de Vendredi, 17 du courant— Pour Donaldsonville, Paincourtville, Plattenville, Napoléonville, Labadieville Thibodaux, Lockport et tous les débarcadères intermédiaires des paroisses Assomption et Lafourche.—Le bateau à vapeur, d'un faible tirant d'eau TAHLEQUAH, capitaine Frank Dalferes, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 15 nov—

La Côte et le Bayou Lafourche.

Bateau régulier de la Côte et du Bayou Lafourche. LIZZIE HOPKINS à la place du FLICKER. Jos. F. Aucoin, capitaine, P. A. Charlet et N. Z. Dupuis, commis. Part de la Nlle-Orléans tous les MERCREDIS matin à 10 heures, et tous les SAMEDIS soir, à 5 heures.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord. Un commis recevra du fret toujours sur la Levée, en face de la rue Conti, pour recevoir son fret. 28juil—6m

Bateau régulier du Grand Ecore, Natchitoches et de la Rivière aux Cannes.—Départ tous les Mardis, à 5 heures P. M.—Pour Grand Ecore, Natchitoches, Alexandrie, les débarcadères de Norman, Barbin, et tous les débarcadères de la Rivière Rouge et de la Rivière aux Cannes.—Le bateau à vapeur 13th ERA, d'un faible tirant d'eau, capitaine P. Truesdow, commis Geo. C. Hamilton, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à LORD & McPEAKE, Agents, No 70 de la rue Gravier. 9 déc—1m

POUR LES OPELOUSAS. Départ tous les MERCREDIS, à 5 heures P. M. Pour Opelousas, Washington, Port Barre, Churchville, Simmsport, et tous les débarcadères du Courtableau et de la rivière Atchafalaya. Le bateau à vapeur SELMA, capitaine C. C. Pickett, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. E. CARLIN, 4, Tchoupitoulas. 22 nov

OPELOUSAS. Louise Taylor, M. Kenison, capitaine; T. Jobin, commis.—Départ de la Nouvelle Orléans, tous les MARDIS, à 5 h. P. M., prenant du fret et passagers pour les Opelousas, Washington, Port Barré et les débarcadères de l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.—A Washington ce bateau se reliera au "Delta" qui fait le service du Bayou Bœuf. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à SURLS & REQUIER, 4, rue Commune. LOUIS STAGG, Agent, Washington, Lne. 14nov—1m

ATTAKAPAS. Pour les Attakapas et l'Atchafalaya. Partira SAMEDI, 9 décembre, à 5 heures P. M., prenant des passagers et du fret pour Simmesports, Churchville et tous les points sur la rivière Atchafalaya, Bayou Chêne, Pattersonville, Centreville, Franklin, Charenton, Jeanerette, Nlle Ibérie, Fausse Pointe, St-Martinville et tous les points sur le Bayou Tèche, le paquebot régulier LULU D. J. J. LABARTHE, capitaine. C. L. Harry, commis. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 5déc—

POUR LES ATTAKAPAS ET L'ATCHAFALAYA—Départ le LUNDI, 11 déc. à 5 heures P. M. pour St Martinville, Fausse Pointe, Loreauville et débarcadère Flory, la Nlle Ibérie, Hubertville, Jeanerette, Charenton, Franklin, Centreville, Pattersonville et tous les débarcadères intermédiaires du Bayou Tèche.—Pour Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de l'Atchafalaya, Butte à la Rose, Grande Rivière et Bayou Chêne. Le magnifique bateau à vapeur BIG HORN, d'un faible tirant d'eau, capitaine L. P. Delahoussaye, commis Ed. Spearing, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à GEO. D. HITE, No 17 rue Tchoupitoulas. J. E. CARLIN, No 4 " 8 oct—6m

Paquebot de la Côte, au-dessous de la Ville—Deux fois par semaine. Le beau bateau à vapeur BRADISH JOHNSON, capitaine [illegible], commis C. Cassard, partira les MERCREDIS à midi, et les SAMEDIS, à 4 heures P. M., pour l'habitation "Nairn". Pour fret ou passage, s'adresser à JAMES WOOD, No 38 de la rue Peters, entre les rues Douane et Bienville. N. B.—Il y aura un commis sur la levée, au pied de la rue St.-Louis, pour recevoir le fret. 14sept—6m

Pour Vermillionville et les débarcadères du Bayou Vermillion, via le chemin de fer de la Louisiane, du Texas et Brashear, de Morgan.

Départ de Brashear, tous les JEUDIS, à l'arrivée du train de passagers d'Algiers. STEAMER FLORA. Jesse Collar, Capitaine. Martin Tuco, Commis.

Le fret est reçu tous les jours au pied de la rue Ste-Anne.

Tous les frets pour l'aller payables d'avance, et ceux pour le retour payables contre livraison.

Fret pour Vermillionville aux taux du tarif du chemin de fer de la Louisiane et du Texas, de Morgan.

Le bateau passe à l'assurance, Numéro Un.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à THOS. A. STEPHENS, agent-général du fret du chemin de fer de la Louisiane et du Texas, de Morgan.

Pour le débarcadère du Couvent et tous les débarcadères intermédiaires. Le bateau à vapeur BANNOCK CITY, Capitaine A. Albert, Commis J. A. Steen et V. Bron. Part de la Nlle Orléans tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS.—Retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES. Il descend et remonte le fleuve pendant le jour. 8nov—6m

Médicaments.

NEW-FOUNDLAND BITTER.

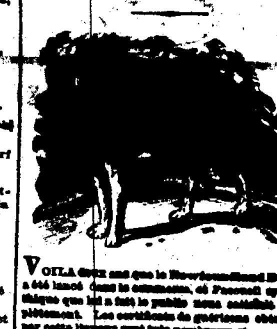

VOILA deux ans que le Newfoundland Bitter a été lancé dans le commerce, et l'accueil sympathique que lui a fait le public nous satisfait complètement. Les certificats de guérisons obtenues par cette liqueur sont très nombreux, et nous sommes très heureux de savoir [illegible] notre temps et notre argent, pour rendre populaire un bitter qui rend de si grands services.

Les propriétés du Newfoundland Bitter sont bien déterminées, il maintient d'abord la

Santé intacte et florissante

chez ceux qui en font un usage régulier.

Boire sans soif et souvent est devenu une habitude en Amérique, et il faut toujours tenir compte des habitudes.

Les hygiénistes, les médecins et les savants de tous les pays et de tous les temps sont unanimes pour recommander de ne boire que pendant les repas et surtout de ne pas absorber des liqueurs alcooliques entre les repas.

L'alcool, disent-ils, tue à la longue, et les buveurs de brandy, de whisky et de tant d'autres liqueurs fortes ou frelatées sont aussi sûrs d'abréger leur vie que l'insensé qui prendrait tous les jours une dose

D'Arsenic ou d'Acide Sulfurique;

mais comme le danger n'est pas immédiat, l'habitude, cette seconde nature, vous conduit à la barre. Les affaires, dit-on, sont impossibles sans boire un coup.

Que de commerçants qui ont déployé, pendant 15 ou 20 ans, une grande activité d'esprit, et qui, par leur travail ont réussi à amasser une grande fortune et ne peuvent pas en jouir, parce qu'ils ont contracté la funeste habitude de boire. Alors qu'ils sont riches, ils tombent malades. Leur estomac est brûlé, ils ont des crampes d'estomac, des vomissements le matin, des faiblesses, et alors une maladie se déclare qui les emporte encore jeunes et au moment où ils aspirent au repos des agréments que donne la fortune. Et, en les conduisant au cimetière, les amis qui l'accompagnent à sa dernière demeure disent: C'était un honnête homme, laborieux, riche; mais il s'est tué en buvant—

Se tuer en buvant! voilà le mot de la fin.

A ceux donc qui ne veulent pas se tuer en buvant, nous dirons: Cessez de boire des liqueurs fortes; buvez une liqueur saine, hygiénique, qui réparera vos forces, augmentera votre appétit, facilitera vos digestions et entretiendra l'harmonie dans votre corps. Changez vos trop funestes habitudes. L'alcool est votre ennemi, et vous êtes sûr de succomber sous ses coups. Buvez pendant huit jours du Newfoundland Bitter, et nous sommes tellement sûrs que vous vous en trouverez bien, que vous en ferez votre liqueur préférée; car le Newfoundland Bitter flatte le goût, relève les forces et entretient

l'estomac en très bon état.

Ainsi donc, que les personnes bien portantes, qui veulent conserver leur santé intacte et ne pas l'altérer insensiblement par l'abus des boissons alcooliques, n'oublient pas que le Newfoundland Bitter est une liqueur agréable, saine, hygiénique et fortifiante.

Le Newfoundland Bitter est aussi

Le Bitter des Familles.

et les médecins qui commencent à en connaître les bons effets le recommandent constamment.

Que de fois dans une famille, n'est-on pas pris subitement par une légère indisposition, qui ne met pas la vie en danger, mais qui fait souffrir beaucoup. On se met à table sans appétit, on éprouve des crampes d'estomac, on est pris subitement d'une indigestion, on a la migraine, de violentes coliques, des douleurs dans les reins, on est tourmenté par des gaz, [illegible] du ventre, ou qu'ils ont trop mangé. Dans tous ces cas, et dans bien d'autres, qu'il serait trop long d'énumérer, ne négligez jamais de prendre ou de donner un petit verre de

Newfoundland Bitter

et vous serez surpris de voir la rapidité avec laquelle notre liqueur amène la guérison; c'est que le Newfoundland Bitter est un excellent tonique de l'estomac, réveillant toujours l'appétit, faisant cesser les crampes d'estomac et faisant taire les douleurs qui accompagnent les digestions, chez beaucoup de personnes, chez les Dames en particulier. Cette propriété efficace du Newfoundland Bitter est due au [illegible] de plantes choisies et reconnues par les médecins comme stomachiques et apéritives, aussi les Dames et les enfants à appétit languissant et à digestions douloureuses feront bien de prendre un petit verre de Newfoundland Bitter avant et après les repas.

Quant aux propriétés toniques du Newfoundland Bitter, elles sont très énergiques, et il suffit d'en prendre pendant quinze jours pour que les personnes qui ont le sang pauvre et les nerfs excités en retirent les plus grands avantages. La force renaît, le sang devient riche, l'embonpoint revient, l'appétit est vif, les digestions faciles, le sommeil réparateur. Les dames et les jeunes filles, que tous les mois éprouvent de violentes douleurs dans les reins et dans le bas ventre, seront immédiatement soulagées, si elles prennent du Newfoundland Bitter. L'énergie de cette liqueur produit dans ces conditions spéciales des cures vraiment merveilleuses.

Dans les campagnes où les

Fièvres sont endémiques

et où les effluves des bords des rivières, et de l'eau qui croupit dans les bois sont si pernicieux, on devra combattre l'action d'un air vicié, et soutenir d'une nourriture composée de viandes salées, par l'usage journalier du Newfoundland Bitter.

Dans les campagnes de la

Louisiane, du Texas et du Mississippi,

rien ne peut remplacer le Newfoundland Bitter; son activité tonique, excitante et fortifiante est vraiment remarquable; aussi, la vogue de notre Bitter dans ces campagnes est-elle considérable et tous les jours nous recevons des témoignages de sa constante efficacité.

C'est le Bitter du Sud.

c'est-à-dire des pays chauds, où le sang s'appauvrit vite, et où l'appétit disparaît rapidement. Les sueurs profuses, l'action d'un soleil brûlant et l'influence morbide du sol détériorent l'organisme, et pour lutter contre ces causes réunies de maladies, il n'est pas de meilleur remède que le Newfoundland Bitter; car nous ne saurions trop le répéter, son action comme stomachique et apéritif est puissante, et comme tonique héroïque. Or, toutes les maladies qui sont engendrées par la pauvreté du sang, la faiblesse du système nerveux et la perte d'appétit sont dans ces pays-là les plus nombreuses.

M. JULES TARDOS, de la Nouvelle-Orléans, et MM. HOLT, MURRAY & CO., Mobile, nos agents, le vendent par charretées au commerce.

On le trouve dans toutes les épiceries en gros des deux villes.

Nos agents ont l'ordre de faire au commerce des conditions aussi favorables que possible.

Les caisses renferment une douzaine de bouteilles.

EDMUND DEXTER & SON, 49 & 51, Sycamore street, CINCINNATI, OHIO. 1er avril—1a

Compagnie d'Assurance Mutuelle des MARCHANDS DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

No. 104 DE LA RUE DU CANAL.

DIX-SEPTIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 mai 1871, y compris les primes non expirées de l'année précédente.
Sur risques d'incendie ... [illegible]
Sur risques de mer ... [illegible]
Sur risques de rivières ... [illegible]
Total des primes ... [illegible]
Moins les primes non expirées ... [illegible]
Montant net des primes le 31 mai 1871 ... [illegible]
Pertes payées: Sur risques d'incendie ... [illegible]; Sur risques de mer ... [illegible]; Sur risques de rivières ... [illegible]
Taxes ... [illegible]
Réassurances et primes remboursées ... [illegible]
A déduire: intérêts moins dépenses ... [illegible]
Bénéfice ... [illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit: Propriétés foncières; Bonds de la ville; Actions de banques et de chemins de fer; Billets garantis par hypothèque; Billets garantis par nantissements; Effets à recevoir; Primes en voie de recouvrement; Bonds de l'Etat; Scrip d'autres compagnies; Actions du Vallette Dry Dock Co.; Actions de la Presse à Coton de la Levée; Actions du Marine Dry Dock and Shipyard Company; Harbor Protection Company; Bonds hypothécaires de la Grande Loge de la Louisiane; Bonds hypothécaires du Turners' Association; Bonds hypothécaires de l'Odd Fellows Hall; Actions de la Société de l'Opéra; Jugements; En caisse ... [illegible figures]

Total de l'actif ... [illegible]

En moins—Intérêts non réclamé et intérêt payable en juillet prochain, sur tous les certificats (non encore payés) de la Compagnie ... [illegible]; Emissions de scrips pour les années [illegible], payables en juillet ... [illegible]; Primes non encore expirées 31 mai 1871 ... [illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.

P. FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans. Assermenté et signé pardevant moi, ce 3 juin 1871. JOSEPH CUVILLIER, Notaire Public.

Le [illegible] juin, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de déclarer un dividende-scrip de [illegible] POUR CENT sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 31 mai 1871—dividende pour lequel il sera émis des certificats à partir du deuxième lundi de juillet prochain. Il a été résolu, en outre, de payer [illegible] les scrips des années [illegible] aux porteurs légaux, à partir du [illegible] juillet.

—DIRECTEURS—
P. Fourchy, D. McCoard, L. F. Générés, E. B. Wolf, D. A. Chaffraix, J. J. Fernandez, P. Maspero, M. Puig, P. S. Wiltz, Jos. Hoy.

MEDICAMENTS.

Le Célèbre AMER HOME

Est approuvé et prescrit par plus de médecins distingués qu'aucun autre tonique ou stimulant. C'est un PRÉVENTIF sûr dans les cas de fièvre et frisson, de fièvres intermittentes, de fièvres bilieuses et de toutes les maladies provenant de miasmes. On le recommande fortement pour la dyspepsie; il guérit de l'indigestion, excite l'appétit [illegible]. C'est surtout le REMEDE DES FEMMES, [illegible]. L'AMER HOME (Home Bitters) est composé avec le plus grand soin; on n'a jamais offert DONT LE GOUT SOIT AUSSI AGREABLE; la Faculté n'en a jamais recommandé aussi chaleureusement. Il n'en existe rien d'égal dans l'usage.

Chaque famille devrait en avoir une bouteille.

Nous demandons au lecteur de parcourir les certificats suivants qui émanent de quelques-uns des médecins les plus éminents du pays.

St. Louis, juillet 1870.—A MM. JAMES A. JACKSON & Co.—Messieurs,—Comme vous avez communiqué à la Faculté la recette du "Home Bitters," [illegible] remède secret ou patenté, [illegible]. Nous avons analysé cette recette et nous n'hésitons pas à dire que la combinaison est excellente, que les ingrédients qui y entrent sont les meilleurs de leur espèce, qu'ils sont toniques, stomachiques et légèrement laxatifs. La préparation a été [illegible] d'après les règles de la pharmacie. Ayant employé cet Amer et en ayant vu l'effet, nous le recommandons comme le plus efficace des toniques et stimulants actuels.

L. CH. BOISLINIERE, M. D. — [illegible], M. D.
ALFRED HEACOCK, M. D. — [illegible], M. D.
DRAKE McDOWELL, M. D. — G. A. WARE, M. D.
J. C. WHITEHILL, M. D. — H. A. CLARK, M. D.
Dr. C. V. F. LUDWIG — S. G. MOSES, M. D.
W. A. WILCOX, M. D. — [illegible]

Hôpital de Marine des E.-U., St. Louis, Mo., [illegible] 1870.—A MM. JAMES A. JACKSON & Co.,—Messieurs,—J'ai examiné la recette du "Home Stomach Bitters," je l'emploie à l'hôpital depuis quatre mois. Votre Amer est, à mon avis, ce qu'il y a aujourd'hui de mieux en fait de toniques et de stimulants. L. MELCHER.

St-Louis, 5 juillet 1870.—A MM. JAMES A. JACKSON & Co.,—Ayant vu la recette de votre "Amer" et assisté à la combinaison des divers ingrédients, nous pouvons recommander votre préparation [illegible].

T. J. VASTINE, M. D. — T. G. COMSTOCK, M. D.

Nous souscrivons très volontiers au témoignage qui précède.

JOHN [illegible], M. D. — JOHN HARTMAN, M. D.
CHAS. VASTINE, M. D. — JOHN T. TEMPLE, M. D.
G. S. WALKER, M. D. — E. C. FRANKLIN, M. D.

Cincinnati, 10 oct. 1870.—A MM. W. B. KENNEDY & Co., agents pour la vente des "Home Bitters."—Messieurs,—Nous avons, à votre demande, analysé la recette de "Home Stomach Bitters." [illegible]

Dr. J. L. VATTIER — L. A. JAMES, M. D.
S. S. WAYNE, Chimiste — C. T. SIMPSON, M. D.
W. T. TALIAFERRO, M. D. — S. P. BONNER, M. D.
J. J. QUINN, M. D. — G. S. MUSCROFT, M. D.
J. H. BUCKNER, M. D. — [illegible], M. D.
W. B. WOODWARD, M. D. — G. A. DOHERTY, M. D.

Chicago, 25 sept. 1870.—A MM. J. J. SMITH.—[illegible]

H. S. HAHN, M. D. — R. McVICAR, M. D.
J. B. WALKER, M. D. — G. A. MARINER.
NORMAN S. BARNES, M. D.

A vendre par tous les Pharmaciens et Grocers.

Jas. A. Jackson & Co., Propriétaires, Laboratoire, 105 et 107 N. 2e street, ST-LOUIS (Mo.)

B. E. Castendyk, Marchand-Commissionnaire, 40 rue des Magasins, Agent à la Nlle-Orléans. 11 juin—1an

FACTORS' & TRADERS' Insurance Company,

37......RUE CARONDELET......37

Extrait du Cinquième Etat de Situation annuel.

Nlle-Orléans, 24 septembre 1871.

PRIMES pendant l'année expirée le 30 avril 1871 ... [illegible]
Pertes réglées pendant l'année ... [illegible]
Réserve pour risques non terminés le 30 avril 1871 ... [illegible]
Profits nets de l'année expirée le 30 avril 1871 ... [illegible]

DIVIDENDES AU COMPTANT PENDANT L'ANNEE:
INTERET (semi-annuel) ... Dix pour cent.
PRIMES ... Cinquante pour cent.

Actif au 30 avril 1871 ... $1,046,876 67.

Cette Compagnie continue à émettre des POLICES pour risques d'incendie, de rivière et de mer aux taux courants.

HARMON DOANE, Président.
MOSES GREENWOOD, Vice-Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

—DIRECTEURS—
Moses Greenwood, H. Frellsen, W. A. Johnson, R. W. Rodd, John I. Noble, W. S. Pike, John Chaffe, H. W. Farley, Marshall J. Smith, John I. Adams, Richard Milliken, A. A. Yates, Samuel B. Moore, Isaac Scherck, J. J. Warren, R. M. Walmsley, Simon Bloch, M. Musson, R. T. Buckner, Wm. Morrison, Perry Nugent, A. Brittin, Samuel Friedlander, J. T. [illegible], Jos. W. Carroll. sept—6m

L'EQUITABLE, COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE, DES ETATS-UNIS.

(The Equitable Life Insurance Society of the United States.)

Succursale, rue du Camp 32, Nlle-Orléans.

Assurances [illegible]—Revenu annuel [illegible]

Excédant $1,500,000.

Nouvelles affaires de 1870, [illegible]; dépassant le chiffre de toutes les autres Compagnies qui existent dans le monde.

A. P. CLEVELAND, Agent-général pour la Louisiane et le Sud-Mississippi. 3 déc—

Liste des Lettres Françaises, Italiennes et Espagnoles restant au bureau de la Poste, le 10 décembre 1871.

OUVERT LE DIMANCHE DE 9 A 10½ HEURES A. M. ET DE 1 A 2 HEURES P. M.

Les personnes réclamant leurs lettres sont priées de dire si elles sont annoncées. Pour les lettres locales ou des Etats-Unis voir les journaux anglais.

A — Avegno Philippe, [illegible]; Armentignan Juan B 2, Abadie Bernard
B — [illegible]; Bertrand Antoine, Bordenave Pierre, Bagnoli Carlo Rev.
C — Callat L P, [illegible]; Casebonne Jean, Cornuel Alfred, Cassia Giuseppe
D — [illegible]
E — [illegible]
F — France Antoine
G — [illegible]
H — Herbert Fred, [illegible]
L — [illegible]
M — Michaux Ferdinand, [illegible]
O — [illegible]
R — Rodriguez Manuel, [illegible]
S — [illegible]
T — [illegible]
Z — Zerr Jean

—INITIALES—
"Sr Presidente de la Sociedad de Artesanos Cubanos."

CHAS. W. LOWELL, Maître de Poste.

CHEMINS DE FER.

GRAND CHEMIN DE FER De la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

AVIS SPECIAL AUX PASSAGERS.

A dater de LUNDI, 11 décembre 1871, et jusqu'à nouvel ordre, à la demande d'un grand nombre des [illegible] du chemin, un CONVOI DE ACCOMMODATION partira de Magnolia à la Nouvelle-Orléans, les LUNDIS MATIN SEULEMENT, et s'arrêtera à toutes les stations.

Il partira de Magnolia à 4:00 A. M.; d'Osyka à 5:05; de Tangipahoa à 5:20; d'Amite à 5:48; de Hammond à 6:53; de Ponchatoula à 7:05; de Manchac à 7:27, de Frenier à 8:00; de Kenner à 9:20, et arrivera à la Nouvelle-Orléans à 10:15 A. M.

A dater du SAMEDI, 16 décembre 1871, et jusqu'à nouvel ordre, un convoi quittera la Nouvelle-Orléans les SAMEDIS SOIR SEULEMENT, à 5 heures, pour Magnolia et toutes les stations intermédiaires.

E. D. SEWALL, Surintendant Général.

Nouvelle-Orléans, 7 décembre 1871.

Chemin de fer de la Nlle.-Orléans, de Mobile et du Texas.

Changement des heures de départ à partir de Lundi, 11 Décembre 1871.

11 A. M.—Exprès (tous les jours). Arrive à Mobile à 5:30 P. M., se relie aux convois partant pour Louisville, St-Louis, Atlanta, Lynchburg et tous les points Nord, Est et Ouest. Les wagons Pullman font partie de ce convoi, de la Nouvelle-Orléans à Louisville et de [illegible] (près Mobile) à Lynchburg, sans changement.

9 P. M.—Exprès du soir (tous les jours). Arrive à Mobile à 11:30 P. M.; se relie au chemin de Mobile et de l'Ohio partant pour Meridian, Selma, Dalton, Lynchburg et New-York.

Les billets de passage peuvent être obtenus au bureau, coin Camp et Commune.

Les convois partent pour Mobile à 12:35 et arrivent à la Nouvelle-Orléans à 7 A. M.

Partent de Mobile à 10:30 et arrivent à la Nlle-Orléans à 5 P. M.

Convois de Donaldsonville.

Départ de la Nlle-Orléans ... 8 A. M.
Arrivée à Donaldsonville ... [illegible]
Départ de Donaldsonville ... 1 P. M.
Arrivée à la Nlle-Orléans ... [illegible]

Convois de fret, tous les jours—entre la Nlle-Orléans et Mobile. Le fret est reçu, au pied de la rue Girod, avant 4 heures du soir; il est livré, à Mobile, le lendemain, à 7 heures du matin.

Les connaissements sont signés pour tous les points—Nord, Est et Ouest. Pour les taux de fret pour Donaldsonville et les stations intermédiaires, s'adresser au bureau de fret, au pied de la rue Girod.

G. SANBORN, Agent général pour les billets.
W. J. PHELPS, Agent général pour le fret.
G. W. R. BAYLEY, Surintendant général.

Voyageurs ATTENTION!!

[illegible]

Le Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Sud, [illegible] du Mississippi Central,

ONT leurs wagons de passagers et de bagage sur toute la longueur des voies, avec un seul changement jusqu'à New-York et les points intermédiaires.

Le convoi exprès de 7 heures du matin part de la Nlle-Orléans tous les jours (le dimanche excepté).

Vicksburg, Memphis, St-Louis, Chicago, Louisville et tous les points au-delà.

Wagons-dortoirs, de Canton à Grande Jonction et Humboldt.

Le convoi de la malle de 4 30 h. du soir se relie aux heures indiquées à l'Express "LIGHTNING" pour tous les points, du Nord, de l'Est et de l'Ouest.

Ce chemin de fer transportant la grande malle du Nord, Se rend à New-York en 67 heures!

Chars-dortoirs neufs et élégants jusqu'à Memphis, Tenn., Cleveland, Tenn., et Louisville, Ky.

Le convoi Express Sud arrive à la Nlle-Orléans [illegible]

Le convoi malle [illegible]

Bagages "checked" de la résidence à destination.

Bureaux, à Galveston—Bureaux du N. O. J. & G. N. Rail-Road et du Mississippi Central, au wharf de la ligne Morgan.

Bureaux à la Nlle-Orléans, au coin des rues Camp et Commune et au dépôt.

E. D. FROST, Surint.-gén. du Ch. M. C.
E. D. MOREY, Ag.-gén. fret du Ch. M. C.
E. D. SEWALL, Sur.-gén. du Ch. de fer Jackson.
E. S. CAREY, Ag.-gén. fret Ch. de fer Jackson.
C. F. ATMORE, Ag.-gén. pour les passagers.

Bateaux à Vapeur.

CAIRO.

Compagnie du Chemin de Fer Central de l'Illinois. Nouvelle-Orléans, Chicago et l'Ouest.

[illegible]

L'ILLINOIS CENTRAL RAILROAD et la BLUE LINE, par la voie du Caire, prendront du fret, de la Nouvelle-Orléans, sur des bateaux de première ordre. Départ, tous les jours, à 5 heures du soir, pour Cairo, Chicago et tous les points du Nord, de l'Est et de l'Ouest. Les plus bas prix.

Les prix établis que les connaissements pour tout le trajet, de la Nouvelle-Orléans, ne sont reconnus et signés qu'au Bureau général de cette Compagnie, No 3 de la rue Carondelet.

Les expéditeurs économisent les frais de charrois et de transfert à Caire; leurs marchandises sont toujours couvertes et il n'y a pas de frais d'expédition.

JAMES T. TUCKER, Agent-Général.

Chemin de fer Pontchartrain.

[illegible]

ARRANGEMENT D'HIVER. Excursion de la ville au Lac, aller et retour, le même jour—25 cents.

A partir du 10 octobre 1871, les convois de ce chemin partiront comme suit: DU LAC. — DE LA VILLE. [illegible]

Les Dimanches les convois partiront toutes les heures, en commençant à 5 heures et quart de l'après-midi.

[illegible]

THOS. G. DIMITRY, Assistant-Surintendant.

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

[illegible] Le ferry partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à huit heures A. M.

Des billets de commutation [illegible]

Tout fret doit être payé d'avance.

Le fret pour la course sur les débarcadères du Tèche et pour les Opelousas, est livré à la Nlle Ibérie ou St-Martinville. [illegible]

Afin que le fret soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 h.; le fret reçu après cette heure ne partira que par les trains suivants.

GEO. PANDELY, Surintendant.

Pour fret ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasin. [illegible] CHAS. A. WHITNEY & CO.

Office of the Sun Mutual Insurance Company of New Orleans.

61 CAMP STREET.

NEW ORLEANS, January 21, 1871.

FIFTEENTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their charter, the Company publish the following statement for the year ending December 31, 1870:

Amount of premiums for the year ending 31st December, 1870, viz: On Fire Risks; On Marine Risks; On River Risks; Add—Unterminated Risks for 1869; Deduct—Unterminated Risks for 1870; Return Premiums; Net earned premiums for 1870; Losses paid during same period, viz: On Fire Risks; On Marine Risks; On River Risks; Taxes; General Expenses; Interest on Scrip; Re-insurance; Amount reserved for unadjusted losses; Less—Discount and interest and profit and loss; Net Profit ... [illegible figures]

The Company have the following Assets, estimated at the lowest market cash value, viz: [illegible]

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company. [illegible], President.

State of Louisiana, Parish of Orleans, City of New Orleans. Sworn to and subscribed before me this [illegible] day of January, 1871. ANDREW HERO, Jr., Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors, held on [illegible] [illegible]

DIRECTORS: [illegible]

LOUISVILLE SOUTHERN SUGAR MILLS.

(Moulins à Cannes à Sucre, de Louisville.)

Ces moulins, si bien connus, [illegible]

A M. W. L. Cushing. [illegible]

A. A. MOUTON.

[illegible]

F. E. BEAUVAIS.

[illegible]

S. J. DAVENPORT, ingénieur.

[illegible]

W. L. CUSHING, Au No 61 de la rue St-Charles.

EAGLE SUGAR MILLS.

(Moulins Eagle à cannes à sucre.) [illegible] W. L. CUSHING, Au No 61 de la rue St-Charles.

GRANDS MOULINS A [illegible] A SUCRE [illegible]. [illegible] W. L. CUSHING.

CHAUDIERES A SUCRE EN FER, DU TENNESSEE. [illegible] W. L. CUSHING, Au No 61 de la rue St-Charles.

EVAPORATEURS DU SUD, [illegible]. [illegible] W. L. CUSHING, Au No 61 de la rue St-Charles.

NOYES' EAGLE HORSE POWERS. [illegible] W. L. CUSHING.

PRESSES INGERSOLL A FOIN & [illegible] A COTON. [illegible] W. L. CUSHING.

PRESSE A COTON, TOURNANTE, [illegible]

GRANDE REDUCTION DE PRIX.

Dépôt au No 61 de la rue St-Charles, Nlle-Orléans. W. L. CUSHING, Seul agent.

[illegible]

MOSES GREENWOOD & SON, WARREN, CRAWFORD & CO., G. L. WALMSLEY & CO., IRBY, McDANIEL & CO., FRANCKE & DANNEEL, CAMPBELL & STRONG, CLIFF BROS. & CO., R. F. [illegible] & CO., R. L. WALKER, VIOLETT, BLACK & CO., [illegible], WRIGHT, ALLEN & CO.

Nouvelle-Orléans, [illegible] novembre 1871.

[illegible]

STEDMAN'S NEWELL COTTON SCREW (Vis Newell à Coton, de Stedman). [illegible] W. L. CUSHING, Au No 61 de la rue St-Charles.

MOULINS EAGLE A COTON—Perfectionnés. [illegible] W. L. CUSHING, Au No 61 de la rue St-Charles.

MOULINS A [illegible], DE STRAUB. [illegible] W. L. CUSHING.

Dépôt de Machines du Sud, —DE— LANE & BODLEY.

L'Agence pour la vente, au Sud, des célèbres moulins à scie et machines de Lane & Bodley, de Cincinnati, est au No 61 de la rue St-Charles, Nouvelle-Orléans, sous la direction de W. L. CUSHING, [illegible]

W. L. CUSHING, Au No 61 de la rue St-Charles.

Merchants' Mutual Insurance COMPANY OF NEW ORLEANS,

104 CANAL STREET.

SEVENTEENTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their Charter, the Company publish the following statement: Premiums received during the year ending May 31, 1871, including unexpired premiums of the previous year: On Fire Risks; On Marine Risks; On River Risks; Total Premiums; Less Unearned Premiums; Net Earned Premiums; Losses paid; Taxes; Reinsurance and return premiums ... [illegible figures]

The Company have the following assets: [illegible]

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company. P. FOURCHY, President.

[illegible]

At a meeting of the Board of Directors, held on [illegible] [illegible]

DIRECTORS: [illegible]

THE following described Certificates of Stocks and of Insurance Scrip, having been stolen, application has been made to the respective Companies for new Certificates in lieu thereof: [illegible]

Scrip of the Home Mutual Insurance Co. [illegible]
Scrip of the Merchants' Mutual Insurance Co. [illegible]
Scrip of the Louisiana Mutual Insurance Co. [illegible]
Scrip of the New Orleans Mutual Insurance Co. [illegible]
Scrip of the Crescent Mutual Insurance Co. [illegible]

MEDICAL.

[illegible]

The Great Soothing Remedy.

[illegible]

It is the Great Infants' and Children's Soothing Remedy in all disorders brought on by Teething [illegible]. Prepared by the GRAFTON MEDICINE CO., St. Louis, Mo. Sold by Druggists and [illegible] in Medicine everywhere.

1866. — 1871.

CONTINENTAL LIFE INSURANCE COMPANY OF NEW YORK

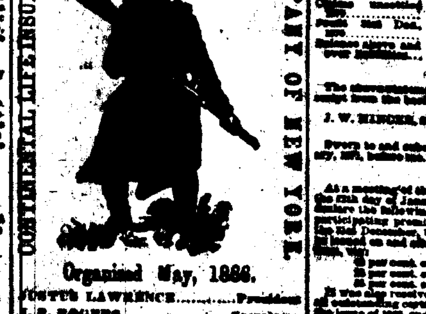

Organized May, 1866.

JUSTUS LAWRENCE ... President.
J. P. ROGERS ... Secretary.

CONTINENTAL BUILDING.

Nos. 24, 26, 28, Nassau Street, NEW YORK.

Policies Issued to Date ... 40,000
Assets ... [illegible]

THIS COMPANY ISSUED MORE POLICIES IN 1870 THAN ANY OTHER COMPANY IN THE WORLD.

PURELY MUTUAL—DIVIDENDS ON CONTRIBUTION PLAN.

NO LIMITATION AS TO TRAVEL OR RESIDENCE.

ALL POLICIES NON-FORFEITABLE.

THIRTY DAYS GRACE IN PAYMENT OF PREMIUM.

GOODE & PICTON,

GENERAL AGENTS, Department of Louisiana and Texas.

OFFICE: 28 Carondelet, Between Common and Gravier Streets, NEW ORLEANS, La.

Shocks to the System. The first shock of winter tells tremendously upon enfeebled systems. Every one knows that in passing from a warm region to a cold one, or vice versa, the body requires as a protection against epidemics, an acclimating medicine. All travelers and voyagers admit this. It is equally necessary to acclimate the system in passing the season of cool autumn and entering upon another. Autumn is gone and winter is here. Prepare the frame and the constitution to meet the change by a course of Hostetter's Stomach Bitters. This invaluable vegetable tonic increases the [illegible] of those who take it, and renders them proof to a great extent against the [illegible] of cold and damp. [illegible] Not that it is recommended as a specific for these complaints, but as a preventive of them. On the other hand, it is [illegible] a specific for the indigestion, [illegible] fevers, bilious [illegible] and nervous affection, superinduced by a chilly and damp atmosphere.

[illegible]

Louisiana Mutual Insurance Company.

[illegible] Annual Statement.

In conformity with the requirements of their Charter, the Company submit the following statement: Total premiums for the year ending 28th February, 1871; Viz: Fire Premiums; Marine; River; Unearned and Return Premiums deducted; Net Premiums; Fire Losses; Marine Losses; River Losses; Taxes; Expenses, Profit and Loss, Reinsurance, etc.; Net Profits ... [illegible figures]

The Company have the following Assets estimated at the lowest cash market value: City and other Bonds; Bank and other Stocks; Real Estate; Scrip of Insurance Companies; Bills Receivable on Mortgages; Bills Receivable on Pledges, etc.; Premiums in course of Collection; Cash on hand [illegible] ... [illegible figures]

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the company. CHAS. BRIGGS, President. J. P. ROUX, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans. Sworn to and subscribed before me this [illegible] day of March, 1871. P. CHAS. CUVELLIER, Notary Public.

Six per cent. interest on the outstanding certificates of scrip will be paid to the holders thereof or their legal representatives on and after Monday, 8th of May next.

CHAS. BRIGGS, President.
ANT. CARRIERE, Vice President.
J. P. ROUX, Secretary.

Board of Trustees elected on [illegible] February:

Chas. Briggs, Ant. Carriere, Geo. A. Fosdick, [illegible], P. Anderson, [illegible], Geo. W. Dunbar, E. F. Stockmeyer, Geo. W. Hynson, A. Montgomery, Henry J. Volz, [illegible], Frank Williams, [illegible], Chas. Lafitte, John S. Wallis, Geo. Foster, [illegible], H. F. Given, W. C. Black, [illegible], B. Jamison, R. S. Howard, Felix Larue, [illegible], C. D. Fisher, [illegible], Richard Nugent.

New Orleans Mutual Insurance Company.

CORNER CANAL AND CAMP STREETS.

Sixteenth Annual Statement.

In conformity with the requirements of the charter, the Company publish the following statement: Premiums during the year ending 31st December, 1870: On Fire risks; On Marine risks; On River risks; Total Premiums ... [illegible figures]

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company. J. TUYES, President. J. W. HINCKS, Secretary.

Sworn to and subscribed this [illegible] day of [illegible], 1871, before me. JOHN MONTAMAT, Third Justice of the Peace.

At a meeting of the Board of Directors, held the [illegible] day of January, 1871, it was resolved to declare the following dividend on the net earned participating premiums for the year ending on the 31st December, 1870, for which certificates will be issued on and after the 1st MONDAY of March next, viz: [illegible] per cent. on Fire Premiums; [illegible] per cent. on Marine Premiums; [illegible] per cent. on River Premiums.

It was also resolved to pay 6 per cent. interest on the outstanding certificates of scrip, the balance of the issue of [illegible], and [illegible] per cent. of the issue of [illegible], in cash, to the legal holders thereof on and after the [illegible] MONDAY of March next.

DIRECTORS: GEO. URQUHART, A. ROCHEREAU, S. W. BABCOCK, T. S. BLANCHARD, [illegible], [illegible] FAVRO, PLACIDE FORSTALL, AUG. REICHARD, F. MILTENBERGER, [illegible] SCHMIDT, J. TUYES.

TWENTY-SECOND ANNUAL STATEMENT OF THE Crescent Mutual Insurance Co.

NEW ORLEANS, May 19, 1871.

The Trustees, in conformity to the Charter, submit the following Statement of the affairs of the Company on the 30th day of April, 1871: [illegible]

THOS. A. ADAMS, President. HENRY V. OGDEN, Secretary.

PARISH OF ORLEANS, City of New Orleans. Sworn to and subscribed before me, this 19th day of May. W. V. EVANS, Second Justice of the Peace.

The Board of Trustees resolved to pay interest at Six Per Cent. [illegible]

THOS. A. ADAMS, President. SAML. B. NEWMAN, Vice President. HENRY V. OGDEN, Secretary.

TRUSTEES: [illegible] A. Thomson.

Crescent City Gas Light Company.

NOTICE OF ELECTION OF DIRECTORS.

THE Stockholders of the Crescent City Gas Light Company are hereby notified that in conformity with the Charter of said Company, an election for Directors to serve for the ensuing year will be held on TUESDAY, the second day of January, 1872, at the office of the Company, [illegible], in this city, between the hours of [illegible] A. M. and two o'clock P. M. [illegible] The transfer books will be closed from and after Saturday, the sixteenth day of December 1871, until Wednesday, the third day of January following.

ROBERT J. KER, Secretary.

NEW ORLEANS DAILY BEE.

DUFOUR & LIMET, Publishers.

Office—No. 73 Chartres Street.

NEW ORLEANS, DECEMBER 13.

RATES OF ADVERTISING.

[illegible]

THE WEEKLY BEE Is published every Saturday morning. Subscription, $3 per annum, in advance. Single copies, Ten Cents.

RATES OF ADVERTISING.

[illegible]

MARINE NEWS.

Office of the New Orleans Bee, WEDNESDAY, December 13, 1871.

CLEARED YESTERDAY.

Steamship [illegible], (Brit) Laws, for Liverpool. [illegible]
Steamship Hammonia, (Ger) Meyer, for Hamburg, via Havana, Santander and Havre. Williams, Ruperti & co.
Ship [illegible], (Br) Moody, for Liverpool. Mosher, Knox & co.
Ship Kendrick Fish, Watts, for Liverpool. Mosher, Knox & co.

ARRIVED YESTERDAY.

Steamship Memphis, (Br) Weeks, from Liverpool [illegible], to Mosher, Knox & co.
Steamship Bolivar, Evans, from Galveston, to G A Fosdick & co—3d district.
Steamship St. Mary, Hawthorn, from Indianola via Galveston, to C A Whitney & co.
Steamer Mary, Carroll, from Mobile.
Ship Beethoven, (Br) Smith, from Liverpool Oct [illegible], in ballast, to master—1st district.
[illegible]
Ship North Star, Owens, from Bristol Oct 16th, to Lovell & Bailey—Gretna.
Ship Harry Moore, Wyman, 33 days from Liverpool, [illegible]
[illegible]
Bark Williams, Harding, 14 days from Martinique, in ballast, to master—2d district.
[illegible]
Brig Maria Elisa, [illegible], 7 days from Havana, [illegible]
Schr H W Foster, [illegible]
Schr E P Raynard, Hall, 20 days from Boston, [illegible]
Schr Lady of the Valley, [illegible]
[illegible]
Schr John F Kranz, [illegible], 20 days from Boston, to C C Lee co—1st district.

ARRIVALS AT NEW BASIN.

Schr W Denny fm Pascagoula—40,000 feet lumber.
Schr H J Ramsey, fm Biloxi—20 cords wood.

ARRIVALS AT OLD BASIN.

Schr H Williams, fm Pearl River—25 cords wood.
[illegible]
Schr Mary Louise, fm Pascagoula—[illegible] ft lumber.
[illegible]

—STEAMBOATS—

[illegible]
Thirteenth Era, Truslow, from Grand Ecore.
[illegible]
Tahlequah, Dalferes, from Donaldsonville.
[illegible]

TOWBOAT REGISTER.

[illegible]

BELOW COMING UP.

[illegible]

EXPORTS.

LIVERPOOL—Per steamship [illegible]
HAMBURG, VIA HAVANA, SANTANDER AND HAVRE—Per steamship Hammonia—[illegible]
LIVERPOOL—Per ship [illegible]
LIVERPOOL—Per ship Kendrick Fish—[illegible]

IMPORTS.

INDIANOLA AND GALVESTON—Per steamship St Mary—[illegible]
INDIANOLA VIA GALVESTON—Per steamship Clinton—[illegible]
BRAZOS SANTIAGO VIA ROCKPORT—Per steamship Morgan—[illegible]
MOBILE—Per steamer Mary—[illegible]
LIVERPOOL—Per ship Beethoven—[illegible]
MIDDLESBORO—Per ship Vancouver—[illegible] bars railroad iron to order.
CARDIFF—Per ship Lydia Skolfield—[illegible] bars railroad iron to order.
BRISTOL—Per ship North Star—[illegible] bars railroad iron to order.
PORT TALBOT—Per bark Ellen [illegible]—[illegible] bars railroad iron to order.
RUATAN—Per schr [illegible]
GRAND CAYMAN—Per schr [illegible]
BOSTON—Per schr H W Foster—Assorted mdse.
BOSTON—Per schr E P Reynard—Ice to C Lee co.

RECEIPTS FROM THE INTERIOR.

WASHINGTON—Per steamer Selma—[illegible]
FORT JACKSON—Per steamer Marcella—[illegible]
DONALDSONVILLE—Per steamer [illegible]
GRAND ECORE—Per steamer Thirteenth Era—[illegible]
FORT SMITH—Per steamer [illegible]
JACKSONPORT—Per steamer [illegible]
DONALDSONVILLE—[illegible]
CONVENT—Per steamer Bannock City—[illegible]
SHREVEPORT—[illegible]

N. O. JACKSON & GREAT NORTHERN R. R. Dec 12—[illegible]

MORGAN'S LOUISIANA AND TEXAS R. R. Dec 12—[illegible]

N. ORLEANS, MOBILE AND TEXAS R. R. Dec 12—[illegible]

LIST OF VESSELS

DECEMBER 12, 1871.

Cleared and sailing for New Orleans.

NEW YORK. [illegible]
BOSTON. [illegible]
PHILADELPHIA. [illegible]
BANGOR, ME. [illegible]
PORTLAND. [illegible]
LIVERPOOL. [illegible]
LONDON. [illegible]
BRISTOL, ENG. [illegible]
CARDIFF. [illegible]
NEWPORT, WALES. [illegible]
DEAL. [illegible]
SUNDERLAND. [illegible]
NEWCASTLE. [illegible]
ANDROSSAN. [illegible]
GREENOCK. [illegible]
GLASGOW. [illegible]
HULL. [illegible]
LONDONDERRY. [illegible]
DUBLIN. [illegible]
BELFAST. [illegible]
PORT MADOC. [illegible]
LAMLASH. [illegible]
BREMERHAVEN. [illegible]
ROTTERDAM. [illegible]
ANTWERP. [illegible]
BRITON FERRY. [illegible]
BROUWERSHAVEN. [illegible]
HAVRE. [illegible]
BORDEAUX. [illegible]
MARSEILLES. [illegible]
GENOA. [illegible]
RIO DE JANEIRO. [illegible]

Office Louisiana Branch

MOUND CITY Mutual Life Insurance Company OF ST. LOUIS, MO.

Officers:
JAMES B. EADS, President.
A. M. BRITTON, Vice President.
S. W. LOMAX, Secretary.
C. S. M. HATTON, General Agent.

LOUISIANA BRANCH: [illegible] Carondelet street, New Orleans.

OFFICERS:
F. H. HATCH, President.
R. T. MERRICK, Vice President.
[illegible], Secy and State Agent.

MEDICAL EXAMINERS: [illegible]

DIRECTORS: [illegible]

All kinds of Life Policies issued by this Company.

Charter Oak Wood Co.,

Office: No. 30 Exchange Alley.

DELIVERS wood to all parts of the city at the following prices: ASH AND OAK, [illegible]; MAPLE AND MIXED WOOD, [illegible]. FULL MEASURE IS GUARANTEED. [illegible], Agent.